MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-==-==-==-=-==-
SECRETARIAT GENERAL
-==-==-==-=-==-
AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-==
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

BURKINA FASO
Unité- Progrès – Justice

Ouagadougou, le 14 OCT 2019

N° 19 . 00365/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année **2019,** d'un concours direct de recrutement **de trois (03) élèves Adjoints de Secrétariat** au profit des personnes vivant avec un handicap, à former à l'Institut Régional d'Administration des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso) pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes se répartit ainsi qu'il suit :

N°	Type de handicap	Postes à pourvoir
01	Visuel	01
02	Auditif	01
03	Physique	01
	Total	**03**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2019, titulaires du BEPC ou du CAP ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et de la carte d'invalidité à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit:

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une carte d'invalidité indiquant que l'intéressé est atteint d'un des handicaps sus cités, délivrée par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- ✓ Période : **du 15 au 25 octobre 2019**;
- ✓ Jours de réception : **du lundi au samedi** ;
- ✓ Heures de réception : **de 08 heures à 14 heures** ;
- ✓ Sites de réception :
  - Région du Centre: Centre National des Archives
  - Autres régions : Directions Régionales de la Fonction Publique.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

L'épreuve du concours consiste en une **Rédaction** et se déroule de **07h30mn à 09h30mn**.

L'épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Tout candidat déclaré admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat admis sur la liste d'attente.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration de l'épreuve.

La date et les lieux du déroulement de l'épreuve seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général

Soulevmane LENGANE